

objet : Inscriptions pour l'année scolaire 2024-2025.

Madame, Monsieur,

L'inscription d'un nouvel élève pour la prochaine rentrée pourra se faire dès le

LUNDI 25 MARS en Mairie de Ferrières.

Pour une première scolarisation en Petite Section de Maternelle, les enfants doivent être **nés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.**

Pour les enfants habitant Chevannes, Chevy-sous-le-Bignon, Le Bignon-Mirabeau, l'inscription se fait à Ferrières.

1. Se présenter en mairie de Ferrières muni:

~ d'un dossier qu'il est possible de télécharger sur le site de la mairie

www.ferrieresengatinais.fr

~ d'un justificatif de domicile (quittance EDF/GDF), eau, téléphone fixe, quittance de loyer de moins de 3 mois.

~ du livret de famille (celui du père et/ou de la mère le cas échéant),

~ du jugement en cas de séparation ou de divorce, indiquant la personne désignée pour la garde de l'enfant,

~ si aucune procédure n'a été engagée, fournir une lettre manuscrite (attestation sur l'honneur) signée par les 2 parents, indiquant le nom de la personne désignée,

~ du carnet de vaccinations,

~ d'une attestation d'assurance

Les photocopies de ces documents seront conservées dans le dossier de l'enfant.

2. L'enregistrement de l'inscription se fera ensuite auprès du directeur de l'école sur rendez-vous par téléphone au **02.38.96.53.10.**

3. Des portes-ouvertes seront organisées, le vendredi 21 juin de 16h30 à 18h à l'école maternelle.

Les élèves de grande section maternelle inscrits actuellement au **Groupe Scolaire de la Cléry** seront automatiquement réinscrits à l'école élémentaire en classe de **CP**, aucune démarche n'est à effectuer auprès de l'école sauf pour les élèves qui ont obtenu **une dérogation**. Cette dernière devra être renouvelée auprès de la commune d'habitation.

MESSAGE RAPPEL DE LA MUNICIPALITE DE FERRIERES :

Pour tous les élèves fréquentant le Groupe Scolaire de La Cléry qui utilisent les services municipaux (restaurant scolaire et garderie), **il est OBLIGATOIRE d'inscrire ou de désinscrire vos enfants VIA LE PORTAIL FAMILLE** mis en place par la commune depuis 2 ans. Il incombe aux familles de gérer le planning de leurs enfants. De même, n'hésitez pas à utiliser la rubrique « nous contacter » du portail famille pour toutes questions.